

Allocations familiales après l'obligation scolaire – formation de chef d'entreprise

contact

téléphone

numéro de dossier

Les allocations familiales peuvent être payées jusqu'à l'âge de 25 ans pour les jeunes qui suivent une formation de chef d'entreprise des Classes moyennes et des PME.

Conditions

Le jeune doit suivre des cours dans un centre de formation permanente. Il effectue en outre parfois une formation pratique (stage) dans une entreprise.

Par semaine, la formation doit comprendre au moins 17 heures de cours.

Sont assimilés à des heures de cours:

- les formations pratiques (stages) obligatoires,
- les heures d'exercices pratiques obligatoires dans le centre de formation,
- les heures d'étude obligatoires dans ce centre (au maximum 4 par semaine).

Le stagiaire reçoit les allocations familiales si la rémunération de la formation pratique (stage) est au maximum de 452,76 EUR par mois (montant brut indexé valable à partir du 1^{er} octobre 2006).

En plus de la formation pratique (stage), il peut travailler au maximum pendant 240 heures par trimestre. Pour les volontaires, on applique un régime spécial.

Que devez-vous faire ?

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

- La rubrique **10** doit être complétée par la **personne qui reçoit les allocations familiales**.
- La rubrique **20** doit être complétée par le **centre de formation**.
- La rubrique **30** doit être complétée par le **délégué à la tutelle**.

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

- La rubrique **10** doit être complétée par la **personne qui reçoit les allocations familiales**.
- La rubrique **40** doit être complétée par le **centre de formation**.

Pour une convention de stage ou une formation similaire en dehors de la Belgique, demandez le formulaire spécial à votre caisse d'allocations familiales.

Encore des questions ?

Prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales pour obtenir des renseignements sur votre dossier. Pour toute information concernant les allocations familiales, vous pouvez aussi vous adresser à l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, rue de Trèves, 70, 1000 Bruxelles, téléphone 02-237 23 20.

Vous trouverez également des informations concernant les allocations familiales sur www.allocationfamiliale.be.

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, adressez-vous à l'organisme mentionné ci-dessus.

PERIODE : à partir du

Si vous n'avez pas suffisamment de place, joignez une feuille séparée.

10

A remplir par la personne qui reçoit les allocations familiales

11 Nom et prénom du jeune

Date de naissance

12 Le jeune a suivi les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire.
 interrompu sa formation.
 repris des cours ou une formation le

nom de l'établissement
d'enseignement ou du centre
de formation

13 Le jeune a-t-il participé à la deuxième session? non oui, il a passé son dernier examen le

14 Le jeune a-t-il travaillé? non oui → Complétez ci-après.

	du	au	nombre d'heures par mois	rémunération mensuelle (brute)
<input type="checkbox"/> contrat d'étudiant
<input type="checkbox"/> contrat de travail temporaire (aussi pour un bureau d'intérim)
<input type="checkbox"/> contrat de travail à durée indéterminée
<input type="checkbox"/> contrat d'apprentissage
<input type="checkbox"/> travailleur indépendant
<input type="checkbox"/> convention de stage
<input type="checkbox"/> autre

par ex. volontaire, stagiaire,
contrat d'étudiant à temps
partiel et de travailleur à
temps partiel, bourse de
recherche

15 Le jeune a-t-il perçu des prestations sociales? non oui → Complétez ci-après.

par ex. allocations de transition, allocations de chômage, indemnités de maladie ou d'accident du travail
Quelles prestations ?

Période

Si le jeune suit / a suivi l'enseignement à temps partiel, indiquez le montant brut par mois EUR

16 Le jeune s'est-il inscrit comme demandeur d'emploi? non oui, le

Signature

Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification de la situation du jeune.

Je déclare avoir rempli ce formulaire correctement.

Date



Signature Téléphone

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

40

A remplir par le centre de formation

41 Vos nom et prénom Je soussigné(e)

42 Nom et prénom du jeune déclare que

43 Nom et adresse est/a été inscrit(e) dans notre centre de formation

.....

pour la formation

.....

année qui débute le et se termine le

vacances de Noël du au

vacances de Pâques du au

vacances d'été du au

44 Le jeune suit-il/a-t-il suivi au moins 17 heures de cours par semaine? oui
 non

Sont assimilées à des heures de cours:

- les heures de stage obligatoire pour le certificat;
- les heures d'exercices obligatoires dans le centre de formation;
- les heures d'étude obligatoires dans le centre de formation (4 au maximum)

45 Si le jeune a interrompu sa formation Dernier jour de présence:

Cachet du centre de formation

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

☒

Date

Signature